Image not found or type unknown

Le droit civil sur le prélèvement de dons d'organes

Par **lkragba**, le **15/05/2015** à **13:30**

Pourquoi lorsqu'un citoyen meurt l'Etat à une acquision complète sur ces organes quand celui ci n'a pas pu ou voulu se manifester de son vivant ? Et quoi faire quand ce même citoyen change d'avis une fois avoir voulu donner ses organes ? Quels sont les organes prélevés et qui peux les donnés

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".
Merci pour votre attention...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés